

Mairie de SAINT-AMOUR- BELLEVUE
Le Bourg

71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Le Conseil Municipal se réunira le mercredi 07 Juin 2017 à 19h30

ORDRE DU JOUR

Place des marcs - Acquisition maison DA SILVA (délibération fonds de concours, délibération achat du bâtiment, délibération emprunt) dossier déposé à l'Agence Technique Départementale et au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire. Schéma directeur assainissement avec la commune de Chânes (délibération)

Demande de garantie sur prêt – Le bocage (délibération)

Convention cadre missions facultatives (délibération)

PLU : Enquête publique et compte rendu CDPENAF

Travaux en cours 2017

Planification du bureau de vote des élections législatives du 11 et 18 juin 2017

Points sur budget >1er trimestre 2017.

Sivom – voirie

Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 Juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le sept juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT, Maire.

Convocation du 01 juin 2017 (Présent Excusé)

Mr SPAY Romain
 Mr COGNARD Denis
 Mme CANARD Catherine
 Mr DUFOUR Sébastien
 Mr MIDEY Jean-Yves

Mme DESSEIGNE Sophie
 Mme DASSONVILLE Denise
 Mr WILSON Douglas
 Mme HAMET Rachel
 Mme CASBOLT Josiane

Mr DURAND Pascal
 Mme DUCOTE Corinne
 Mr SPAY Pierre-Yves
 Mme WILSON Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme CANARD Catherine est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Mai 2017 : le procès-verbal de la réunion du 03 Mai 2017 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Acquisition maison DA SILVA

Suite à la proposition de vente de Madame Maria Gracia FERREIRA DA SILVA et Monsieur José MARTINS DA SILVA demeurant à Saint Amour Bellevue 71570 – Le Plâtre Durand.

Concernant l'ensemble immobilier cadastré sur les parcelles :

- section C n°113 sis lieu-dit « le Plâtre Durand » d'une contenance globale de 1a 70 ca
- section C n°123 sis lieu-dit « le Plâtre Durand » d'une contenance globale de 5 a 90 ca

Suite au projet d'aménagement de la place des Marcs et de l'opportunité d'acquisition de cet ensemble immobilier afin de créer des commerces et de dynamiser le village,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de cet ensemble immobilier.

⇒ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- **Accepte** l'achat au prix convenu par Mademoiselle Maria Gracia FERREIRA DA SILVA et Monsieur José MARTINS DA SILVA soit soixante-quinze mille euros (75 000 €), et autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.
- **Accepte** les frais prévisionnels d'acquisition s'élevant à la somme de trois mille euros (3 000€)

♦ DM 2017/027

2. EMPRUNT FINANCEMENT INVESTISSEMENT IMMEUBLE PLACE DES MARCS – DASILVA C113 ET C123

Vu le budget de la commune de Saint-Amour-Bellevue voté et approuvé par le conseil municipal le 05 Avril 2017 et visé par l'autorité administrative sous le numéro 715-CB-385-1493025487.

- La commune de Saint-Amour-Bellevue contracte auprès du Crédit Agricole Centre Est un emprunt de soixante dix mille euros (70 000 €) destiné à financer l'acquisition d'un bien immobilier.

Concernant l'ensemble immobilier cadastré sur les parcelles :

- section C n°113 sis lieu-dit « le Plâtre Durand » d'une contenance globale de 1a 70 ca
- section C n°123 sis lieu-dit « le Plâtre Durand » d'une contenance globale de 5 a 90 ca

- Caractéristiques de l'emprunt :
 - Objet : Financement d'investissement
 - Montant du capital emprunté : 70 000 €
 - Durée d'amortissement : 36 mois (3 ans)
 - Taux d'intérêt : 0.51 %
 - Périodicité retenue : trimestrielle
 - Frais de dossier : 140 €
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

- La commune de Saint-Amour-Bellevue s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.
- La commune de Saint-Amour-Bellevue s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par Madame le Maire.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- **Autorise** l'exécutif à procéder à des déblocages
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cet emprunt.

♦ DM 2017/028

3. Fonds de concours

Vu la délibération N°2017-110 (R14) de la MBA (Maconnais Beaujolais Agglomération) adoptant le règlement d'intervention de fonds de concours « aide au développement local des communes membres ».

Madame le Maire propose de présenter le dossier « acquisition d'un ensemble immobilier d'une valeur de 75 000 euros hors frais de notaires. » et demande l'aide du fond de concours dans la limite de l'enveloppe maximale de

24 390 euros pour 3 ans pour cette opération.

Afin de compléter le dossier de demande de subventions, une délibération est demandée fixant le plan de financement et la nature et l'étendue du projet :

Montant du projet global 700 000 euros HT

Montant de l'opération soumis à fonds de concours acquisition d'un bâtiment d'une valeur de 75 000 euros hors frais de notaires.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

⇒ **Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)**

- **Approuve** le lancement de l'opération d'aménagement place des Marcs.
- **Décide** de solliciter, à ce titre, la demande de fonds de concours pour une enveloppe globale de 24 390 euros.

♦ **DM 2017/029**

4. **Accompagnement projet auprès de l'Agence Technique Départementale et Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire.**

Le projet de revitalisation du centre de bourg sera assisté par :

l'Agence Technique Départementale : Mr Jérôme PIAZZA, Ingénieur en Bâtiments Publics, sera notre référent

Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire : Madame Virginie Juteau, Architecte Conseil au CAUE de Saône-et-Loire sera notre référent.

Une première réunion est fixée le 22/06/2017 de 09h30 à 11h30 en mairie

La commission bâtiment sera missionnée sur le sujet.

5. **Schéma directeur assainissement avec la commune de Chânes (délibération)**

Vu la délibération n°2017-024 en date du 05 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal de Saint Amour Bellevue a approuvé la constitution d'un groupement de commande et le projet de convention avec la commune de Chânes afin de réaliser conjointement un schéma directeur d'assainissement,

Vu le courrier de la préfecture de Mâcon pour les deux communes.

- Il est fait remarquer la présence de références au Code des Marchés Publics dans le projet de convention approuvé par les Conseils Municipaux de Saint-Amour-Bellevue et de Chânes, devenues sans objet, le Code des marchés publics ayant été abrogé
- il est demandé aux deux communes de retirer leur délibération, du fait de la constitution d'une Commission d'Appel d'Offre, ce qui n'est pas de rigueur pour les marchés à procédure adaptée, y compris dans le cas d'un groupement de commande,

Vu le nouveau projet de convention constitutive du groupement, joint en annexe de la délibération,

Considérant que le mécanisme de groupement de commande est un moyen de réaliser des économies d'échelle non négligeables par l'effet volume de l'achat et par conséquent, de rationaliser la dépense publique dans un contexte contraint,

Considérant le réseau d'assainissement commun entre les communes de Chânes et de Saint Amour Bellevue,

Considérant la nécessité de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA),

Considérant la nécessité de se conformer aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 pour, 0 contre, 0 abstention), décide**

- De **retirer** la délibération n°2017-024, en date du 05 Avril 2017 par laquelle le Conseil municipal de Saint Amour Bellevue a approuvé la constitution d'un groupement de commandes et le projet de convention avec la commune de Chânes afin de réaliser conjointement un schéma directeur d'assainissement,
- d'**adhérer** à un groupement de commande portant sur la désignation commune d'un prestataire qui sera chargé de réaliser un schéma directeur d'assainissement avec la commune de Chânes,
- d'**approuver** le projet de convention constitutive du groupement de commande tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'**autoriser** le Maire à signer cette convention,
- de **désigner** la commune de Chânes afin d'assurer les missions de coordonnateur du groupement de commande,

♦ DM 2017/030

6. Garantie sur prêt PLS réf 001305589 . Ehpad le Bocage de La Chapelle de Guinchay

Comme suite à l'Apport Partiel d'Actif de l'association le Bocage à l'association immobilière de Lômes, en date du 01 Janvier 2017, cette dernière souhaite transférer sur ses comptes le prêt PLS contracté en mai 2013 au Crédit agricole (financement EY 5275, client 1829783, réf du prêt : 00001305589)

Ce prêt PLS est garanti en cautionnements solidaires par le Conseil Départemental de Saône et Loire et les communes de Crêches sur Saône, Chânes, Saint Amour Bellevue, Chaintré, Juliéna, Saint-Symphorien-d'Annelles, Leynes, Vinzelles, Varennes les Mâcon et la Chapelle de Guinchay.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 pour, 0 contre, 0 abstention), décide**

- de **garantir** le prêt transféré par l'Apport Actif au profit de l'association immobilière de Lômes.
- d'**autoriser** le Maire à signer les documents à intervenir,

♦ DM 2017/031

7. Convention cadre missions facultatives (délibération)

A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes (Emplois temporaires, Conseil et assistance au recrutement, Mise à disposition de fonctionnaires, Commissions de sélections professionnelles, Services paies, Conseil en organisation et en ressources humaines, Retraite, CNRACL, Médecine préventive, Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail), Action de prévention en milieu professionnel, Accompagnement à l'élaboration du document unique, Accompagnement à la mise à jour du document unique, Accompagnement à la réalisation du document unique, Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels, Traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée : Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22-24-25-26-1 de signer la convention-cadre proposée par le CDG71.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 pour, 0 contre, 0 abstention), décide :**

- d'**autoriser** Madame le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion71.

♦ DM 2017/032

8. PLU : Enquête publique et compte rendu CDPENAF

Le projet de révision du plan d'occupation des sols de la commune valant plan local d'urbanisme a fait l'objet d'un examen en commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers le 12 mai 2017.

La commission a émis un avis favorable avec réserve concernant la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers et également concernant l'autorisation d'extension et annexes sur les bâtiments d'habitation en zone agricole et naturel, ainsi que la surface des bâtiments agricoles limités à 400m².

Quelques ajustements seront définis quant aux couleurs des bâtiments.

Un examen plus complet de la DDT sera envoyé à la mairie et joint au dossier.

9. Travaux en cours 2017

La réfection du toit au dessus de la poste devrait intervenir courant Juin.

Les portes de la petite école ont été commandées.

Fasylec a fait un devis pour les radiateurs et pour le tableau électrique, attendre l'impact de la consommation des radiateurs.

Les peintures d'entretien des barrières et des volets se feront dans le courant de l'été.

Les travaux d'accessibilité dans les toilettes de l'école se feront dans le courant de l'été avec Jean-Yves Naudin.

L'accessibilité des toilettes dans la salle des fêtes sera programmée d'ici la fin de l'année

10. Planification du bureau de vote des élections législatives du 11 et 18 juin 2017

- dimanche 11 Juin 2017

8h à 10h30	Sophie Desseigne	Corinne Ducoté	Pascal Durand
10h30 à 13h	Rachel Hamet	Romain Spay	Denis Cognard
13h à 15h30	Denise Dassonville	Marie-Claude Wilson	Pierre-Yves Spay
15h30 à 18h	Catherine Canard	Douglas Wilson	Josiane Casbolt
Dépouillement	Josiane Casbolt – Pierre-Yves Spay - Sophie Desseigne - Rachel Hamet - Catherine Canard - Denise Dassonville - Denis Cognard - Marie-Claude Wilson - Douglas Wilson		

- dimanche 18 Juin 2017

8h à 10h30	Pierre-Yves Spay	Pascal Durand	
10h30 à 13h	Rachel Hamet	Denis Cognard	
13h à 15h30	Denise Dassonville	Catherine Canard	
15h30 à 18h	Jean-Yves Midey	Josiane Casbolt	
Dépouillement	Josiane Casbolt – Catherine Canard - Denise Dassonville - Marie-Claude Wilson - Douglas Wilson - Jean-Yves Midey		

11. Points sur budget >1er trimestre 2017.

Monsieur Sébastien Dufour fait un point sur le budget :

Au chapitre 11 frais de fonctionnement on constate une consommation d'électricité plus importante mais il faut attendre les retombées suite aux extinctions des lampadaires la nuit.

Produit de traitement = petit dépassement

Fourniture petit équipement = petit dépassement

Fourniture administrative = dépassement suite à l'acquisition des portes drapeaux, de l'urne et de l'isoloir pour personnes à mobilités réduites.

Progression consommation = photocopieur

Frais de salaire rien à signaler.

Les dépenses sont toutefois maîtrisées.

12. Sivom – voirie

Faire le point avec le SIVOM pour les travaux à faire en priorité, le désherbage et l'achat de matériel avec les autres communes. Suite à l'appel d'offre du SIVOM concernant les travaux de voirie et suite à l'ouverture des plis, l'entreprise EFFAG a été retenue pour le marché. Sont concernés pour Saint Amour, le chemin de la Creuse Perilleuse, route de Sathonat.

Les pavés berlinois seront commandés courant juillet et installés, un vers la poste et l'autre vers le caveau.

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Rythmes scolaires 2017/2018.** – Le Conseil école est prévu le jeudi 08 juin 2017 à Saint Amour Bellevue. Sera mis à l'ordre du jour le retour à la semaine des 4 jours.
- **Réunion Saint Valentin Juin 2017** – Point essentiel du programme de l'année 2018 et l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la Saint Valentin le thème du Japon est retenu avec la participation du restaurant « Au 14 février » qui élaborera le menu avec 1001 saveurs.
- **Vide grenier 25 juin** : Pascal Durand, Romain Spay et Pierre-Yves seront présents pour aider pour la mise en place du vide grenier à partir de 4h30 du matin.
- **Association JSC Jeunesse Sportive et Créchoise** organise une rando-trail le 30 Juin 2017 avec un passage sur la commune.
- **Assemblée Générale SSIAD Service de Soin Infirmiers A Domicile** le mardi 30 mai 2017 à 19 heures à la salle des fêtes de Saint Symphorien d'Annelles Josiane Casbolt avec Denise Dassonville était présent. L'association a remercié la commune pour son soutien financier.
- **Assemblée Générale ADMR le Mercredi 31 mai 2017 à 15 heures** à la salle des fêtes de Pruzilly
Denise Dassonville était présente : 31 personnes y travaillent pour 244 clients. A Saint Amour Bellevue 16 sanctamoriens sont concernés.
- **CMJ 07 juin 2017 à 18h30** : les jeunes du Conseil Municipal Junior nous ont présenté leur projet de « stop pub ». Le conseil l'a validé la maquette et demande un devis pour les frais d'impression.
- **Date du prochain CM** : lundi 10 Juillet à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24

Tour de table

Chemin vers chez Denise Dassonville à élaguer

Le département ne fait plus le marquage des routes à l'intérieur du village

Les grilles aux Malechaudes ont été changées

Problème d'écoulement chez Mr Vasty

Écoulement vers la poste

Travaux d'enfouissement du SYDESL d'ici 21 jours

Rendez-vous avec la Smee et Mr langrand jeudi 8 juin 2017 pour renforcement électrique

Demande de construction d'un bâtiment d'exploitation sur la commune.

